



BIM !

Fait par des Magnanvillois, pour les Magnanvillois.
Bulletin d'Information Magnanvillois

DOSSIER

Les listes électorales, comment ça marche et à quoi ça sert ?

Les derniers événements internationaux nous poussent à nous méfier de la montée en puissance des politiques nationalistes et autoritaires. La dernière élection présidentielle et les élections municipales de 2014 nous montrent que cette émergence de politiciens détestables n'arrive pas que chez les autres. Mais il ne s'agit pourtant pas là de la seule menace pour notre démocratie. Car devant ce constat, nombreux sont ceux à prôner le rassemblement et le barrage.

Si les premiers sont menaçants pour la démocratie à cause de leurs idées, les seconds le sont tout autant, à cause de leur absence d'idées et de leur volonté d'être élu à tout prix, quitte à bafouer tout sens moral, politique ou citoyen. Attention donc à ceux qui trop ouvertement, jouent l'étiquette anti extrême droite, sans proposer de programme concret ou en le laissant disparaître derrière celle-ci.

Soyons vigilants aux dérives autoritaires, quelles prennent place au niveau national ou local, quelles soient perpétrées par des nationalistes fiers ou des ouvertement défenseurs de la démocratie participative. Voyons plus loin que les apparences et que les étiquettes de partis et alarmons nous au moindre signe de clientélisme, d'autoritarisme ou de nationalisme.

Si certains élus deviennent infréquentables à l'approche de l'échéance électorale, d'autres, voire les mêmes, tentent de transformer l'essai en faisant mine d'être accessibles et proches de leurs électeurs.

Bonne lecture et si le désir vous prend, n'hésitez pas à partager ce BIM!

Sommaire

L'édito	1
[ACTU] Commémoration 14-18, Désir de Guillaume Apollinaire	2
[DOSSIER] Les listes électorales, qu'est-ce que c'est ?	3
[ACTU] Les incivilités sont partout !	5
Côté Jardins	6
[ACTU] Soyez attentif à la com' verte !	6
Conseil Municipal du 24/09/2018	7
Conseil Municipal du 19/11/2018	7

Vous souhaitez faire paraître un article, faire un billet d'humour, publier une courte fiction ? La tribune libre est faite pour vous ! Envoyez nous votre papier et il sera peut être publié dans le prochain numéro de BIM! !

Envoyez nous un email à contact@bim-magnanville.fr ou remplissez le formulaire sur notre site.

Vous souhaitez participer à BIM! ?

Qui dit magazine citoyen, dit citoyens. Alors si vous êtes intéressés pour participer à l'écriture de BIM, n'hésitez pas à nous contacter !

Notre adresse email : contact@bim-magnanville.fr

BIM! N°5 - Nov. 2018

Bulletin d'Information
Magnanvillois
www.bim-magnanville.fr
contact@bim-magnanville.fr
BIM ! N'a aucun lien avec la mairie de Magnanville.
Il ne s'agit pas d'un magazine officiel de la commune.
BIM ! est un magazine citoyen, fait par des Magnanvillois, pour les Magnanvillois.
Ne pas jeter sur la voie publique.

Imprimé par nos soins.

ISSN – 2608-1288

Date d'impression : 27/11/2018

Crédit photos : pexels.com

Désir

Mon désir est la région qui est devant moi
Derrière les lignes boches
Mon désir est aussi derrière moi
Après la zone des armées
Mon désir c'est la butte du Mesnil
Mon désir est là sur quoi je tire
De mon désir qui est au-delà de la zone des armées
Je n'en parle pas aujourd'hui mais j'y pense
Butte du Mesnil je t'imagines en vain
Des fils de fer des mitrailleuses des ennemis trop sûrs d'eux
Trop enfoncés sous terre déjà enterrés
Ca ta clac des coups qui meurent en s'éloignant
En y veillant tard dans la nuit
Le Decauville qui toussote
La tôle ondulée sous la pluie
Et sous la pluie ma bourguignotte
Entends la terre véhémence
Vois les lueurs avant d'entendre les coups
Et tel obus siffler de la démence
Ou le tac tac tac monotone et bref plein de dégoût
Je désire
Te serrer dans ma main Main de Massiges
Si décharnée sur la carte
Le boyau Goethe où j'ai tiré
J'ai tiré même sur le boyau Nietzsche
Décidément je ne respecte aucune gloire
Nuit violente et violette et sombre et pleine d'or par moments
Nuits des hommes seulement
Nuit du 24 septembre
Demain l'assaut
Nuit violente ô nuit dont l'épouvantable cri profond devenait
plus intense de minute en minute
Nuit qui criait comme une femme qui accouche
Nuit des hommes seulement

Les listes électorales, comment ça marche et à quoi ça sert ?



Les listes électorales, c'est un nom qui vous dit quelque chose, mais vous ne vous êtes jamais vraiment penchés sur la question et vous n'en avez que de vagues connaissances ?

Et bien sachez que le système des listes électorales va changer en janvier 2019.

Pour vous faciliter la vie et vous permettre de briller pendant les repas mondains, nous allons vous expliquer rapidement comment ça marche, à quoi ça sert et ce qui va changer.

A quoi ça sert ?

Rien de plus simple. Vous êtes sûrement déjà allé voter pour une élection quelconque, par exemple pour les élections européennes comme en mai 2019.

Et bien la liste électorale, c'est cette fameuse liste sur laquelle on vérifie que vous êtes bien abilité à voter.

Pour voter il faut donc figurer sur cette liste.

Pour s'y inscrire il suffit d'être français (ou européen), majeur et d'habiter la commune dans laquelle on souhaite voter. Si vous remplissez ces conditions, et que vous souhaitez vous inscrire il vous suffit de vous rendre en mairie, d'envoyer une demande par courrier ou de vous rendre sur le téléservice correspondant sur service-public.fr.

Si vous allez avoir 18 ans, sachez que les mairies doivent **obligatoirement et automatique-**

ment vous inscrire si vous avez effectué votre Journée Défense et Citoyenneté, (JDC) anciennement Journée d'Appel, et de Préparation à la Défense, sans démarche de votre part.

Pour finir, si vous déménagez, n'oubliez pas de vous réinscrire dans votre nouvelle commune !

Qu'est-ce qui change ?

Jusqu'alors, chaque commune possédait sa propre liste. Bien que les procédures étaient faites pour empêcher l'inscription d'une même personne dans plusieurs communes, dans la réalité ce sont plus de 500 000 personnes qui étaient dans ce cas lors des élections de 2017. Etant inscrit deux fois, il est donc théoriquement possible de voter deux fois...

De même, l'inscription sur les listes devait se faire avant le 31 décembre (inclus) de l'année précédant l'élection. Les mairies étant obligées d'ouvrir ce jour pour inscrire les derniers électeurs.

Ainsi, pour palier le problème des doublons et pour faciliter la démarche d'inscription, 2019 verra naître la liste électorale unique et commune sur laquelle vous pourrez vous inscrire à n'importe quel moment ou presque. En effet, ces listes seront clôturées deux mois avant les élections sauf pour quelques cas exceptionnels (ceux-ci restants inchangés).

Nul besoin donc de vous ruer dans les mairies avant le 31 décembre si vous souhaitez voter aux européennes en mai prochain. Mais pensez tout de même à vous inscrire ou vous réinscrire au plus tard 2 mois avant.

Des modifications qui peuvent tout changer

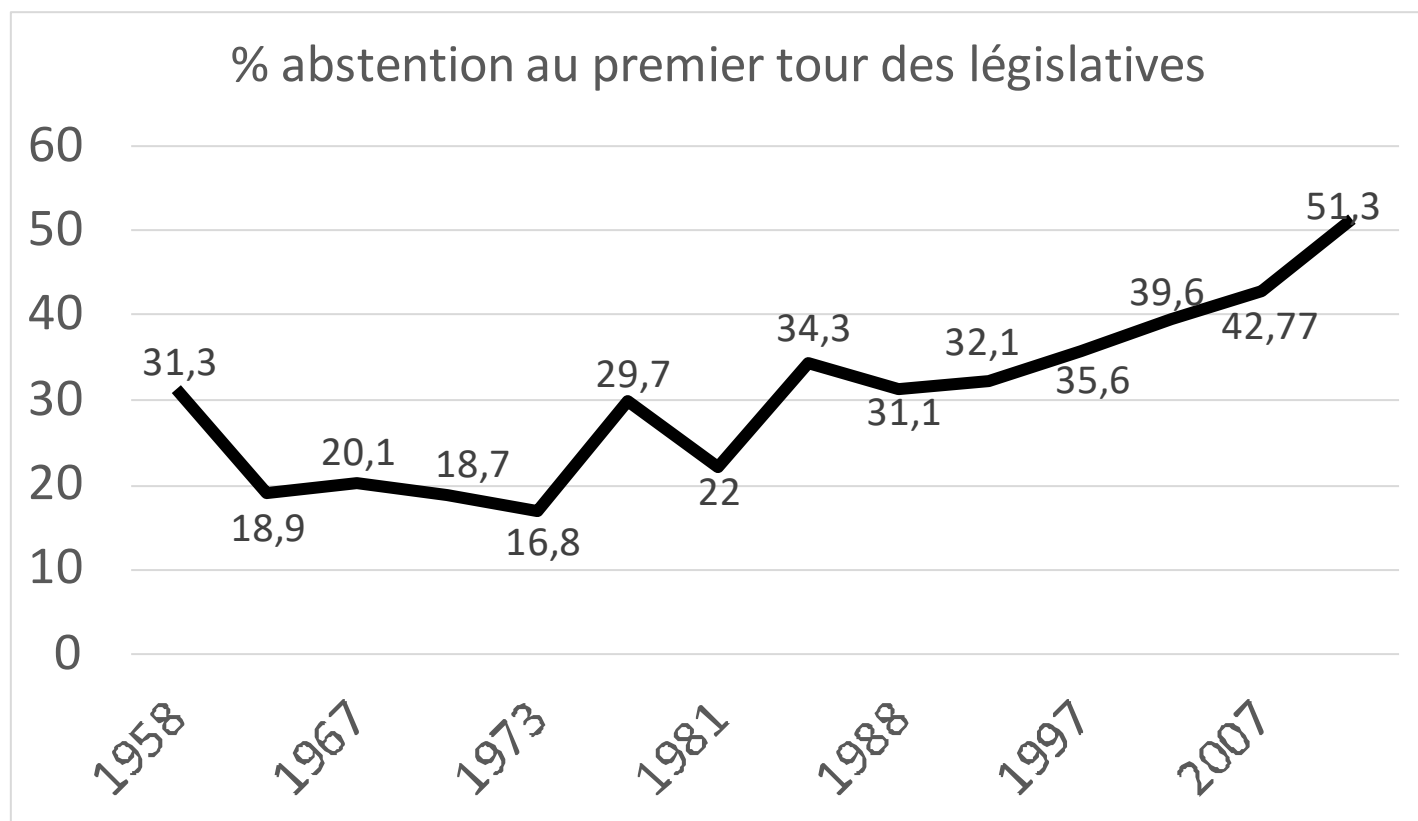
Si ces modifications peuvent paraître anodines, elle ne le sont pas toujours. Or, nous parlions précédemment de l'inscription automatique des jeunes ayant réalisé leur journée

défense et citoyenneté. Cet automatisme a vu le jour en novembre 1997 sous l'impulsion de Lionel Jospin.

Ainsi, si l'on observe les taux d'abstentions aux élections législatives de 1958 à 2017 on constate une augmentation globale de ce taux. Mais ce qui peut attirer notre attention, c'est la différence entre la moyenne des années 60/70, 80/90 et celle des années 2000/2010. Le taux a fortement augmenté après 2000 !

Si on rapproche ce constat de la réforme de l'inscription automatique, une des explications de la forte augmentation de l'abstention saute aux yeux, bien que ce ne soit pas la seule. En effet, les jeunes qui n'auraient pas voté auparavant, et qui ne se seraient donc pas inscrits sur les listes électorales le sont depuis 1997 d'office. Augmentant ainsi les taux d'abstention.

Bien évidemment ce n'est pas la seule raison de l'augmentation de l'abstention depuis les années 2000, et il est difficile de prévoir si les changements qui auront lieu en 2019 auront un impact sur les statistiques ou sur la participation des français.



Les incivilités sont partout !

Rares sont maintenant les publications communales qui ne parlent pas des incivilités . Que ce soit dans Magnanville Magazine ou sur la page facebook de la commune, les articles à ce sujet sont légion. Mais, ces publications sont elles utiles et nécessaires ?

Force est de constater que malgré ces publications fréquentes, les incivilités sont toujours de mise dans la commune. Personne n'est à blâmer de ces actes mis à part leurs auteurs, mais on voit bien ici que si le but est de les en dissuader, cela est inefficace.

Mais si cela est inopérant contre ces actes, ce n'est probablement pas sans effets.

A l'heure du tout numérique et des moteurs de recherche, le premier réflexe lorsque l'on souhaite se renseigner sur une commune, par exemple si l'on souhaite s'y installer, c'est de consulter sa page Facebook ou son site internet. Vous voyez donc où nous voulons en venir. Ces publications participent donc à ternir l'image de la ville.

Cela n'a peut être pas beaucoup d'importance pour les Magnanvillois qui peuvent au travers de leur vie quotidienne apprécier la commune, mais ce n'est sûrement pas sans impact sur les extra-muros curieux de connaître un peu mieux la commune.

Autre point, il est de notoriété publique que les radars dits « pédagogiques » n'affichent pas la vitesse réelle au dessus d'un certain seuil pour ne pas que des concours de vitesse ne soient organisés.

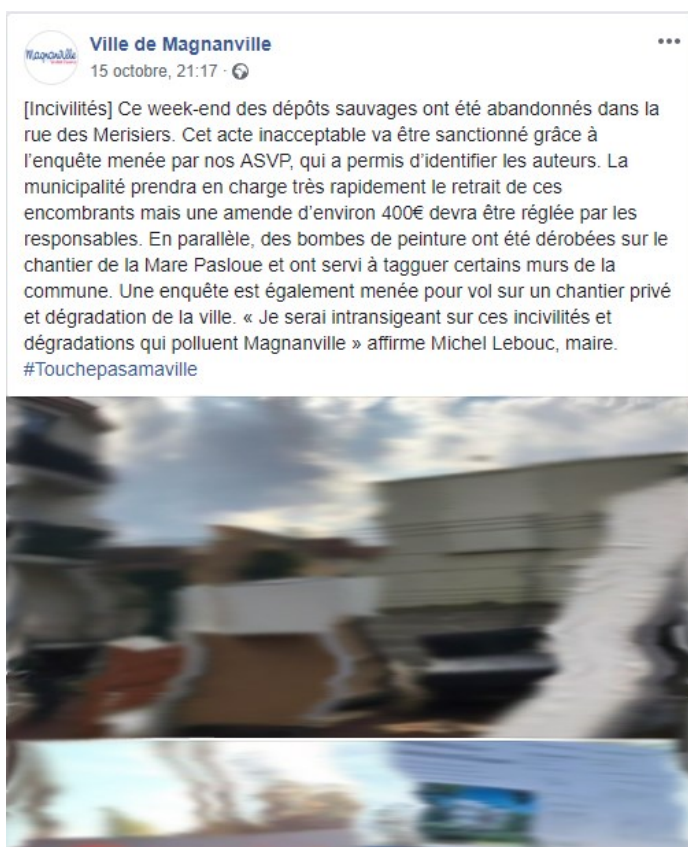
N'y aurait-il pas un effet « radar pédagogique » sur les incivilités ?

Si l'on prend l'exemple des tags rapportés par une publication Facebook du mois d'octobre, un des auteurs des faits pourrait s'en servir pour se vanter auprès de ses semblables de les

avoir réalisé et que son œuvre soit publiée sur la page de la commune. Et il en va de même pour un abribus cassé ou une signalisation pédagogique dégradée.

Si un point sur le bien vivre ensemble et un rappel des règlements locaux de collecte des déchets et des activités bruyante était sûrement nécessaire dans le magazine municipal, des publications régulières illustrées par des photos ne le sont probablement pas.

Réservons plutôt nos espaces de communication municipaux pour promouvoir la culture, le sport et les initiatives locales.



Côté jardins



Après avoir pris 4 mois de retard suite à la faillite de la société de maçonnerie s'occupant du projet, les travaux sont repartis et le retard sera partiellement rattrapé.

Soyez attentifs à la com' verte !

La récupération des préoccupations environnementales dans la communication ou la publicité est une pratique très courante et parfois même réalisée sans même s'en rendre compte. Il n'est donc pas rare de voir une publication vanter des solutions dites « vertes » qui ne contribuent que de façon marginale à la protection de l'environnement et parfois même qui ont un effet inverse.

Dans Magnanville Magazine N°14 nous pouvons par exemple lire que ramasser les déjections de son compagnon à quatre pattes est un geste éco-citoyen. **Citoyen oui, mais éco non.**

Il va de soi que lorsque nos braves bêtes se soulagent sur un trottoir, une rue ou dans des espaces de jeux pour enfant, il faut leur interdire et/ou réparer les dégâts. Mais lorsqu'il s'agit d'un espace vert, c'est plus discutable. Il faut penser que si l'on ramasse ces déjections, il faudra alors traiter ces déchets qui sont en réalité biodégradables. Il faudra donc les brûler en plus des sacs utilisés pour les ramasser et des sacs poubelles les contenant. Il faudra aussi compter l'impact carbone supplémentaire dû à leur transport par les camions vidant les poubelles.

Alors que faire ?

Nous n'avons pas vraiment de solution à ce problème, mais vanter les mérites écologiques d'une solution qui n'est en fait que plus polluante...

Nous avons quand même une petite idée, un peu coûteuse certes, mais des plus novatrices ! Inspirons-nous de la ville de Malverne en Angleterre et de son inventeur Brian HARPER qui éclaire depuis peu un quartier grâce à un lampadaire fonctionnant aux excréments de chien.

Conseil du 24 septembre 2018

- Convention d'objectifs et de moyens entre la commune de Magnanville et l'association l'école des 4 z'arts [UNANIMITÉ]
- Admission en non valeur de produits non recouvrables [UNANIMITÉ]
- Convention d'occupation précaire Z.A.C. des Bergers [UNANIMITÉ]
- Utilisation du fonds de solidarité de la région Ile de France (F.S.R.I.F.) pour l'année 2017 [UNANIMITÉ]
- Adaptation du tableau des effectifs du personnel communal [UNANIMITÉ]
- Elaboration d'un règlement de fonctionnement des accueils enfance et jeunesse [APPROUVÉ - 2 CONTRE]
- Rectification des annexes à la délibération N°18.07.09 [UNANIMITÉ]
- Subvention communale aux circuits locaux de transport scolaire [UNANIMITÉ]
- Modification du Plan Local d'Urbanisme [APPROUVÉ - 3 ABSTENTIONS]
- Etablissement public foncier d'Ile de France - Stock foncier détenu par l'EPFIF pour le compte de la commune [UNANIMITÉ]
- Cession de délaissés communaux [UNANIMITÉ]
- Numérotation de l'allée des Martinets [UNANIMITÉ]

Conseil du 19 novembre 2018

- Ouverture des commerces pour l'année 2019 [UNANIMITÉ]
- Adhésion au groupement de commandes de diagnostics liés à la présence d'amiante ou d'hydrocarbures aromatiques polycycliques dans les enrobés de voirie [UNANIMITÉ]
- Admission en non valeur de produits non recouvrables [UNANIMITÉ]
- Adhésion au groupement de commandes pour les assurances incendie, accident et risques divers [UNANIMITÉ]
- Mise en place du nouveau régime indemnitaire RIFSEP [UNANIMITÉ]
- Adaptation du tableau des effectifs du personnel communal [UNANIMITÉ]
- Autorisation de signature d'une convention d'objectifs et de moyens ville / MGA [UNANIMITÉ]
- Autorisation de signature d'une convention d'objectifs et de moyens ville / Boxing Art 78 [UNANIMITÉ]
- Approbation d'une convention de coopération avec la CU GPS&O pour la viabilité hivernale du domaine public routier [UNANIMITÉ]
- Implantation des illuminations festives sur les dépendances communales [UNANIMITÉ]